

T76C59
E88
1999/2000
QL
P. gouv.



Commission
de la construction
du Québec

ÉTUDE DES CRÉDITS

1999-2000

Demande de renseignements particuliers



COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**ÉTUDE DES CRÉDITS 1999-2000****RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE****LISTE DES QUESTIONS**

La liste contient cinquante-quatre questions. La Commission de la construction du Québec est concernée par quatre d'entre elles.

	PAGE
1. Nombre de poursuites intentées par la CCQ contre des entrepreneurs et contre des travailleurs qui effectuaient des travaux ne respectant pas le champ d'application de l'article 19 de la loi R-20.....	3
2. Dépenses supplémentaires reliées au financement du Commissaire de l'industrie de la construction.....	4
3. Dépenses reliées au fonds de formation de l'industrie de la construction, organigramme et état de la situation.....	5
7. Le nombre de dossiers de poursuites pénales transmis au ministère de la Justice et la valeur des amendes perçues au cours des trois dernières années.	7



ÉTUDE DES CRÉDITS 1999-2000

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

1. Nombre de poursuites intentées par la Commission de la construction du Québec contre des entrepreneurs et contre des travailleurs qui effectuaient des travaux ne respectant pas le champ d'application de l'article 19 de la loi R-20.

**Dossiers pénaux acheminés à la Direction des affaires pénales
(Dossiers traités dans l'année)**

TYPES D'INFRACTIONS	1998	1997	1996	1995	TOTAL
Compétence	6 637	9 415	9 152	7 079	32 283
Qualification	1 224	1 465	1 391	1 158	5 107
Décret	66	35	33	16	147
Non enregistrement / CCQ	460	885	997	576	2 947
Travailleurs interdits	78	240	200	109	627
Remises non conformes	3 088	3 892	3 709	2 284	12 956
Refus, entraves	437	397	292	254	1 357
Autres	322	329	434	275	1 503
TOTAL	12 312	16 658	16 208	11 751	56 927

Employeurs	7 602	10 107	9 731	6 834	34 274
Salariés	4 710	6 549	6 477	4 917	22 653
TOTAL	12 312	16 656	16 208	11 751	56 927

Employeurs différents	4 420	5 730	5 693	4 325	20 168
Salariés différents	4 081	5 485	5 593	4 272	19 431
TOTAL	8 501	11 215	11 286	8 597	39 599

ÉTUDE DES CRÉDITS 1999-2000**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

2. Dépenses supplémentaires reliées au financement du Commissaire de l'industrie de la construction.

Contribution de la Commission de la construction du Québec au financement des activités du Commissaire de l'industrie de la construction :

Exercice 1998-1999 (du 1 ^{er} janvier 1999 au 31 mars 1999)	139 857,00 \$
Exercice 1999-2000 (Présivions)	819 570,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 1999-2000

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

3. Dépenses reliées au fonds de formation de l'industrie de la construction, organigramme et état de situation.

Le fonds de formation a été créé par le Décret 1883-92. En vertu de ce décret, les employeurs doivent verser dans le fonds de formation 0,10 \$ l'heure à compter du 25 avril 1993 et, 0,20 \$ l'heure à compter du 29 août 1993. Les conventions collectives des quatre secteurs de l'industrie ont maintenu le versement du 0,20 \$ l'heure travaillée.

Le 22 juin 1995 était sanctionnée la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*; la CCQ devient alors l'administrateur des fonds et doit attester des dépenses faites au fonds pour des activités de formation alors que le CFPIC détermine les règles générales d'utilisation des fonds de formation.

Les résultats pour l'année 1998

- ◆ En 1998, les entreprises ont versé 13 064 428,77 \$ à l'intention du perfectionnement et recyclage de la main-d'œuvre. Au 30 décembre 1998, les fonds de formation cumulent :
 - * pour le secteur résidentiel : près de 7 500 000 \$
 - * pour les trois autres secteurs : près 72 000 000 \$
- ◆ Plus de 450 000 \$ ont été engagés en 1998 en coûts de formation pour la réalisation d'activités de perfectionnement et recyclage à l'intention de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction.
- ◆ Le Conseil d'administration libérait, le 30 octobre 1998, un budget pour assurer la réalisation des besoins estimés par le CFPIC. Le budget dégagé, à ce jour, est de 3,4 millions de dollars jusqu'au 30 juin 1999. Par ailleurs, le Conseil d'administration a également libéré le financement pour pourvoir au soutien, sous certaines conditions, de la clientèle inscrite à ces cours (frais d'hébergement, frais de transport et crédit d'assurance).

Les perspectives jusqu'au 30 juin 1999

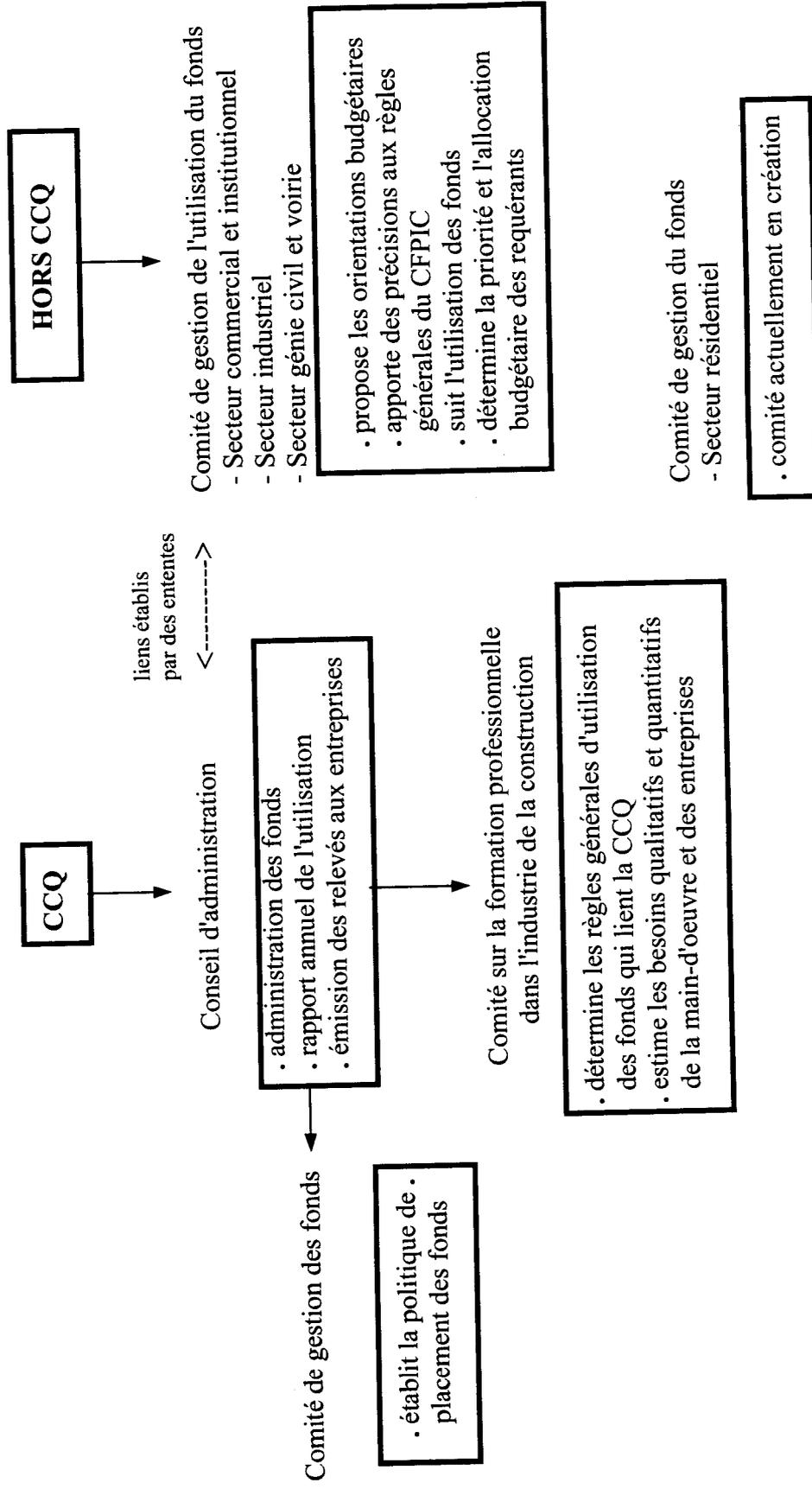
- ◆ Les travaux entourant la gestion de l'utilisation du fonds de formation du secteur résidentiel s'amorcent.
- ◆ Il faut réaliser des ententes avec Emploi-Québec, la DRHC et le ministère du Revenu pour clarifier le traitement (assurance-emploi, aide sociale, impôt sur le revenu) à être accordé à la main-d'œuvre de l'industrie de la construction qui profitera de soutien (déplacement, hébergement, crédit d'assurance) pour suivre des activités de perfectionnement et recyclage.

Les perspectives du 30 juin au 30 décembre 1999

- ◆ Le CFPIC est actuellement en processus d'estimation de besoins qualitatifs et quantitatifs de perfectionnement et recyclage. Cet exercice devrait être terminé en juin 1999. Une estimation financière sera alors réalisée concernant l'utilisation des fonds de formation.
- ◆ La CCQ, à titre d'administrateur des fonds de formation et de mandataire de la formation professionnelle, est persuadée qu'il y aura, en 1999, 1 % de dépenses réalisées aux fonds de formation pour des activités de perfectionnement et recyclage à l'intention de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction, soit près de 13 millions de dollars pour l'année civile 1999.

FONDS DE FORMATION DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Organigramme



ÉTUDE DES CRÉDITS 1999-2000

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

7. Le nombre de dossiers de poursuites pénales transmis au ministère de la Justice et la valeur des amendes perçues au cours des trois dernières années.

Poursuites pénales transmises au ministère de la Justice

	1998	1997	Total
Poursuites pénales transmises	12 312	16 658	28 970
Causes gagnées	1 428	7 023	8 451
Paiement sur avis préalable	2 156	1 936	4 092
Causes perdues	529	1 759	2 288
Causes retirées	2 119	3 935	6 054
Causes en attente	6 080	2 005	8 085

